

## Jahresbericht 2000 / Ausblick 2001

### Editorial

Enfin ça y est! La part de marché du cinéma suisse dans les salles du pays a doublé. La télévision alémanique passe en prime time de nouveaux films en dialecte. Succès Cinéma et Succès passage antenne tirent la production suisse: le nombre de films augmente et les productions se succèdent à un rythme accéléré. Que voulons-nous de plus? Les fonds de soutien public sont légitimés de manière suffisante, les aides sont réparties de manière plus économique, et la vision prospective d'une percée sur la scène cinématographique internationale est définitivement enterrée. La politique du cinéma s'est adaptée à la politique générale. „Splendide isolement“ en lieu et place de la concurrence avec l'Europe, décisions performantes en lieu et place de débats sur l'avenir du film. Il n'y a toutefois pas lieu de se résigner, au contraire. Nous sommes interpellés en qualité d'auteurs et de cinéastes, de producteurs et de coproducteurs. Nous sommes interpellés en tant qu'acteurs culturels, qui avons en notre pouvoir de prendre des risques et de conquérir le public par des films, et en tant que contemporains impliqués dans la politique du cinéma, qui ne demandons pas seulement plus d'argent mais sommes prêts à pousser la réflexion plus avant et à frayer de nouvelles voies. Le moment est favorable, l'association avance avec détermination et assurance, comme un jour en mai. Les divisions qui éclatent aujourd'hui parmi les producteurs parlent d'elles-mêmes – et ouvrent de nouvelles perspectives. Nous n'abandonnerons pas le terrain à ceux qui doivent défendre leur politique non par des films mais uniquement par des phrases. Tant que les films seront créés par nous, nous devons aussi nous soucier de leur assurer les meilleures conditions de gestation.

Kaspar Kasics, président

### **Rapport annuel 2000 : Ass. suisse des réalisatrices et réalisateurs de films**

La diversité des questions traitées par l'ARF, avocate des auteurs de films, au cours de l'exercice écoulé, est le miroir fidèle de la diversité des films réalisés par nos membres. Le présent rapport annuel se borne à évoquer quelques rares domaines d'activité, les personnes intéressées trouveront de plus amples informations au verso ou à l'adresse [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch). En l'an 2000 comme l'année précédente, l'activité de l'ARF a été placée sous le signe de la révision de la loi sur le cinéma. Les questions cruciales ont concerné le crédit du cinéma, l'aide sélective et la taxe d'incitation. Les conditions économiques où vivent les cinéastes nous ont aussi préoccupés, surtout sous l'angle de Succès Cinéma, des stratégies promotionnelles pour le cinéma suisse et de la sécurité sociale des acteurs culturels. Autre événement de l'année écoulée: la 2<sup>e</sup> Fête des Arts, en Engadine.

### **Crédit du cinéma et bon en avant**

Une aide publique continue, dotée de budgets appropriés, est une nécessité pour mettre en œuvre une production cinématographique forte, originale et aboutie, et c'est pourquoi le crédit alloué aujourd'hui au cinéma doit faire un bon en avant. En effet, le marché - caractérisé par le pluralisme linguistique et culturel - ne peut à lui seul, pas plus en Suisse que dans le reste de l'Europe, générer cette expression culturelle. Ce n'est pas que le marché et la culture seraient en soi dans un rapport de contradiction absolue. C'est plutôt que les marchés sont bien trop petits pour garantir une création cinématographique indépendante et durable. Pour l'an 2000, l'Office fédéral de la culture a alloué 21,4 millions de francs à la section du cinéma. Sur ce montant, 7,7 millions en tout et pour tout sont allés à la réalisation d'œuvres cinématographiques. Cela étant, SSR SRG idée suisse (Pacte de l'audiovisuel), est devenue la principale source de financement du cinéma, puisqu'elle lui a alloué pas moins de 16,5 millions de francs.

En janvier, l'ARF a organisé une table ronde, sous le titre de „*Bon en avant plus?*“, réunissant des producteurs, des réalisateurs et des critiques, qui ont discuté de l'augmentation du crédit du cinéma et des moyens à mettre en œuvre pour que le cinéma suisse retrouve une meilleure image et un public plus nombreux. Tous les participants sont tombés d'accord pour dire que les nouveaux instruments de l'encouragement n'avaient de sens que si les sommes disponibles augmentaient. Le bon en avant effectué par la Confédération est aussi important pour rétablir l'équilibre entre celle-ci et la télévision, du moment qu'elles poursuivent (ou doivent poursuivre) des objectifs différents en matière d'encouragement. Mais il est aussi nécessaire que les journalistes s'engagent pour donner une image positive du cinéma et évitent de tomber dans les vieux stéréotypes. Le travail d'information de la branche doit par ailleurs s'améliorer, notamment par des invitations sur les lieux de tournage ou une meilleure documentation iconographique.

A l'été 2000, il est apparu que le crédit destiné au cinéma avait été entièrement épuisé; les séances des commissions chargées de l'aide sélective ont dû être annulées jusqu'à la fin de l'année. En décembre, les Chambres fédérales ont, au grand soulagement des milieux professionnels, voté un crédit supplémentaire de 3,7

millions de francs. Comme cette manne doit toutefois couvrir des dettes et des déclarations d'intention datant de l'année 2000, les moyens financiers pour 2001 demeurent extrêmement limités.

Il va de soi que l'embellie financière ne permet pas automatiquement de réaliser de meilleurs films; toutefois, tant que la situation ne s'améliorera pas, le débat sur nos films ne se focalisera pas sur une approche critique des œuvres elles-mêmes mais d'abord et surtout sur les conditions de production. En rapport avec la révision de la loi sur le cinéma, une autre question tout aussi cruciale se pose: de quels moyens financiers l'encouragement fédéral du cinéma doit-il être doté? L'idée est en particulier de préserver l'équilibre entre l'aide de la Confédération et l'aide de SSR SRG idée suisse.

### **La qualité par la diversité**

La vie d'aujourd'hui est inconcevable sans le cinéma. Le cinéma est *la* forme expressive et culturelle de notre époque, c'est aussi un important vecteur de prestige à l'étranger. A l'intérieur du pays, c'est en plus un moyen simple d'échanges entre les régions et les langues. Le projet de nouvelle loi sur le cinéma nous semble aller dans le bon sens, car ses auteurs ont cherché à embrasser d'un seul regard les rapports complexes qui caractérisent le fonctionnement du 7<sup>e</sup> art. L'avenir du cinéma doit reposer à long terme sur une assise solide et appropriée, et les besoins du public doivent être pris en considération. Ce programme a été entièrement tenu, sauf sur quelques points litigieux. Comme toujours, les auteurs de scénarios et les réalisateurs s'achoppent aux points de détail: à la concrétisation de la loi, aux ordonnances et règlements, à la politique d'aide effectivement pratiquée. Nous craignons que l'aide liée au succès des films et le succès purement commercial d'un film ne prennent toujours plus d'importance, comme du reste le pronostique déjà le message du Conseil fédéral, pour qui il semble que ce soit là le destin tout tracé du cinéma. Nous craignons de surcroît que les petites productions, et en particulier les auteurs-producteurs, ne soient de plus en plus marginalisés. Or le fait est que c'est justement dans ce cadre-là que naissent régulièrement des films novateurs et d'excellente qualité. Pour que la refonte de la loi sur le cinéma puisse être mise à profit et ouvrir des perspectives nouvelles, il faut clarifier encore plusieurs points en suspens. Exemple: le cas de Succès Cinéma. Pour les cinéastes de Suisse romande et du Tessin, l'introduction de Succès Cinéma avait suscité de grands espoirs. La disparité des marchés allait être corrigée, et une réponse donnée à la question de savoir comment un film pouvait franchir les barrières linguistiques. Comme l'a montré l'évolution, Succès Cinéma a plutôt aggravé la situation. Au sein de la commission Moor, la discussion porte actuellement sur une réduction de la part dévolue à la réalisation. Au lieu d'ergoter uniquement sur des pourcentages, les auteurs plaident en faveur de sommes substantielles destinées aux auteurs et à la production, ainsi qu'en faveur de la prise en considération des auteurs de scénarios.

### **Avenir de l'aide sélective et de Succès Cinéma**

La loi sur le cinéma toujours en vigueur ne contenait que l'aide sélective. Désormais, l'aide liée au succès des films, Succès Cinéma, doit être insérée dans la nouvelle loi.

L'expérience du passé nous a montré que l'aide sélective est un instrument particulièrement délicat et controversé. Succès Cinéma crée une sorte de compensation. Pourtant, les auteurs de films sont d'avis que l'aide sélective doit demeurer l'élément principal de la politique d'encouragement. C'est elle qui garantit qu'un des objectifs essentiels de la nouvelle loi, à savoir la diversité de l'offre, pourra être atteint. La réputation de notre cinématographie ne dépend pas seulement des films de fiction; les documentaires, les courts métrages, les films expérimentaux et les films d'animation contribuent tout autant à cette renommée. L'aide sélective présente en outre un grand avantage: elle met en branle un débat. Au sein et en dehors des commissions, les discussions font rage pour savoir quels films sont dignes de recevoir un soutien, autrement dit quels films ont de l'importance et sont porteurs pour notre pays, quels films trouvent un écho et la consécration, et quels sont les films où nous pouvons continuer d'appréhender et qui réfléchissent notre propre culture sur les grands et les petits écrans. Ce débat permanent est une composante fondamentale de toute culture cinématographique vivante et elle en garantit la diversité.

L'ARF a fait tout son possible afin qu'un modèle d'aide sélective soit trouvé qui tienne compte des besoins de tous les acteurs impliqués et permette de mener une politique culturelle appropriée au but visé. Dans une résolution commune élaborée avec le Syndicat suisse film et vidéo, le Groupement suisse du film d'animation et l'Association suisse des industries techniques de l'image et du son, nous avons souligné en particulier les points suivants:

1. Les discussions contradictoires sur les projets sont une nécessité, c'est pourquoi il est indispensable d'avoir une représentation pluraliste dans les organes de décision.
2. Vouloir apprécier à part les films de télévision est un pas dans la mauvaise direction du point de vue de la politique culturelle, surtout compte tenu du dialogue constructif qui s'est instauré à la suite de l'engagement de la Confédération dans l'encouragement de films de télévision d'une part, de l'engagement de SSR SRG à travers le Pacte de l'audiovisuel d'autre part.

Même si l'organisation de la nouvelle aide sélective ne correspond pas du tout à ce que nous avons souhaité, nous entendons la considérer comme une chance que les cinéastes en Suisse doivent saisir. C'est pourquoi l'ARF a, à l'occasion des Journées cinématographiques de Soleure de janvier 2001, initié un débat avec des représentants de la nouvelle aide sélective au cinéma, dans le but d'aller de l'avant, de scruter l'horizon, d'énoncer des attentes et de relancer le „discours permanent“ sur le futur cinéma réalisé en Suisse. En 2001, l'ARF se consacrera plus particulièrement à l'optimisation de Succès Cinéma.

### **La taxe d'incitation, un moyen de préserver la diversité culturelle**

La taxe d'incitation est un instrument destiné à promouvoir la diversité de l'offre de films dans les salles. L'introduction de stimulants économiques devrait faire que le plus grand nombre possible de films et de genres cinématographiques ait une chance équitable d'être montré sur les écrans helvétiques. Le premier projet de taxe

d'incitation a été descendu en flammes par Procinéma, notamment. A l'été 2000, les organisations de branche Procinéma et Cinésuisse ont convenu d'une formule de compromis qui a ensuite été reprise par la Confédération, sous une forme modifiée, dans le projet de loi. En mars 2001, le Conseil des Etats, examinant le premier le projet, a, à la surprise générale, renvoyé sa copie au Conseil fédéral, par 27 voix contre 12. Les professionnels du cinéma se trouvent donc aujourd'hui dans une situation ingrate, puisqu'un projet de loi jugé moderne et équilibré par tous les acteurs impliqués, malgré certaines critiques de détail, ne fera même pas l'objet d'un débat parlementaire. Nous espérons qu'une solution sera rapidement trouvée sous la Coupole fédérale, de manière que la loi puisse entrer en vigueur en 2002 comme prévu.

### **New Deal: une nouvelle stratégie promotionnelle pour le cinéma suisse?**

La Suisse recense maintes organisations vouant leurs meilleurs soins à la présence et à la promotion du cinéma suisse à l'étranger. Sur la base d'un état des lieux, une proposition de réorganisation globale de la promotion du cinéma suisse à l'étranger, baptisée „New Deal“, a été soumise pour avis à l'ensemble des professionnels. C'est ce qui a incité l'ARF a mettre sur pied une Rencontre consacrée aux questions suivantes: qu'attendons-nous de la promotion culturelle et économique? Quel avantage aurait la réunion sous le même toit de Pro Helvetia, de l'Agence du court métrage et du Centre suisse du cinéma? Que pourrait-on améliorer? Dans l'optique de l'ARF, il importait beaucoup que les institutions participantes et concernées, leurs collaborateurs et collaboratrices, et les réalisateurs de films aient l'occasion d'échanger directement leurs points de vue. L'objectif visé („définir ce que nous attendons de la promotion culturelle et économique“) n'a toutefois pas pu être atteint, puisque les a priori de chacun étaient par trop dissemblables. Le procès-verbal de cette Rencontre peut être retiré au secrétariat de l'ARF.

### **Fête des Arts en Engadine**

Outre la révision de la loi sur le cinéma, l'ARF s'est engagée à fond dans la 2<sup>e</sup> Fête des Arts, soit par des projets propres, soit par sa participation à l'organisation générale de cette manifestation. Durant neuf jours, plus de 800 artistes de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de la création ont, à travers plus de 130 réalisations, présenté un panorama de l'art d'aujourd'hui en Suisse. La collaboration qui s'est instaurée entre disciplines au niveau de la préparation et de l'organisation de la fête a été pour l'ARF extrêmement fructueuse, comme du reste pour ses membres eux-mêmes.

### **Sécurité sociale pour les travailleurs culturels**

Depuis deux ans environ, un groupe de travail (constitué à l'initiative de l'Office fédéral de la culture) se penche sur la question de la sécurité sociale et de l'aide d'urgence pour les agents culturels. La majorité des artistes de Suisse ne peuvent se procurer qu'une partie de leurs moyens d'existence par leur activité créatrice. Dans la plupart des cas, ce revenu partiel n'est soumis à aucune prévoyance professionnelle, puisqu'il provient ou bien d'une activité lucrative indépendante, ou bien d'un contrat de travail temporaire de moins de trois mois et n'entre ainsi pas

dans le cadre de l'assurance obligatoire au sens de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). De surcroît, les artistes et créateurs ne sont pas non plus assujettis aux dispositions de la LPP pour les revenus qu'ils tirent d'une activité non artistique, puisqu'il s'agit souvent de revenus provenant d'un travail à temps partiel dont le montant est fréquemment inférieur ou tout juste supérieur à la déduction de coordination légale. Dans le domaine du cinéma plus que dans d'autres, les rapports de travail sont en outre le plus souvent conclus sous la forme de contrats d'entreprise ou de mandats entre travailleurs indépendants, ce qui fait que les obligations légales sont, ici aussi, contournées – souvent sans le savoir. Il apparaît que l'indigence au-dessus de la moyenne qui affecte les créateurs et artistes provient d'une prévoyance professionnelle déficiente et d'une protection insuffisante contre les conséquences de la maladie et de l'invalidité. Cela tient toutefois moins à l'absence de volonté des acteurs culturels de se doter d'une prévoyance professionnelle et d'une protection d'assurance qu'au manque de possibilités pour eux d'adhérer à une institution de prévoyance vieillesse allant au-delà l'AVS. La législation dans le domaine des assurances sociales n'est en effet faite que pour la vie laborieuse „normale“. Les formes de travail non conventionnelles, que vivent la plupart des artistes, échappent en l'occurrence aux dispositions légales. Cela fait que, au terme d'une vie active intense et créative, les artistes sont fréquemment réduits à faire la quête. Non seulement ils sont obligés de pourvoir à leurs besoins par des aumônes, mais ils se heurtent en plus souvent à la méfiance de leurs concitoyens.

### **Activité et fonctionnement de l'ARF**

L'assemblée générale de l'ARF s'est déroulée le 15 avril 2000 à Berne. Les réalisatrices et réalisateurs suivants ont été admis à l'unanimité en son sein: Rolando Colla, Daniel Künzi, Daniel Calderon, Bakhti Nasser, Karine Odorici, Judith Kennel, Güzin Kar. Ont démissionné: Steff Gruber, Tijani Chrigui, Daniel Helfer, Alain Bloch, Cyrill Schläpfer, Andreas Berger, Urs Odermatt, Tiziana Caminada, Olivier Moeckli und Véronique Goël. L'ARF comptait 193 membres de toutes les régions du pays au 31 décembre 2000.

En septembre nous est parvenue la triste nouvelle du décès de Reni Mertens, la grande dame du cinéma documentaire suisse. Nous honorerons sa mémoire.

Le travail de l'ARF s'est trouvé dopé et facilité par les nombreux membres et assesseurs qui ont défendu les intérêts des auteurs de films, que ce soit dans la vie de tous les jours ou dans des commissions en charge de la politique cinématographique ou culturelle. L'ARF et ses membres siégeaient dans les organisations et commissions suivantes: commission Moor (révision de la loi sur le cinéma), commission fédérale du cinéma, comité consultatif, jury des primes, promotion et marketing, formation professionnelle et continue, Suissimage, Focal, Succès Cinéma, Pacte de l'audiovisuel, Cinésuisse, groupe de travail Vision 2002, EuroInfo Media Desk, Centre suisse du cinéma, Swissperform, Club des Cinq, Agence du court métrage, Zürich für den Film, Suisseculture, FERA, Pro Helvetia, Fondation de prévoyance en faveur du film et de l'audiovisuel, Pro Litteris.

En juillet dernier, l'ARF a dû se séparer de Brigitte Wicki. Cette collaboratrice aura dirigé le secrétariat administratif pendant 15 ans. Nous la remercions pour les services rendus. En septembre 2000, l'ARF a pu emménager, à Zurich, dans des locaux ouverts à chacun; cela n'était jamais arrivé depuis sa création en 1962. L'année écoulée a été de nouveau chargée pour le comité, qui a tenu 12 réunions. La situation financière de l'ARF est stable; à la fin de l'année, grâce aux économies réalisées dans le cadre de la réorganisation interne, il a été possible de mettre de côté de l'argent en vue de fêter les 40 ans de l'association, en 2002. Brigitte Zimmermann travaille comme assistante depuis octobre dernier. En l'absence de Jris Bischof, elle représente le secrétariat général. Jon Peider Arquint continue de fournir des renseignements juridiques aux membres. Mathias Knauer a pu être engagé comme webmestre pour notre page d'accueil, c'est lui qui a réalisé notre élégant et captivant site Internet.

Nous exprimons notre vive reconnaissance aux membres pour leur feed-back et leurs réactions; l'ARF ne peut conduire une politique raisonnable qu'en s'appuyant sur vos informations, vos critiques, vos expériences et vos suggestions. Enfin, nous voudrions remercier en particulier l'Office fédéral de la culture de ses subventions, ainsi que la Ville et le Canton de Zurich de leur généreux soutien financier à l'occasion de l'installation du bureau de notre association.

Perspectives 2001

Association suisse des réalisatrices et réalisateurs de films (ARF)  
Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz (FDS)

Selon le statut de l'association a pour but de promouvoir le développement d'un authentique cinéma suisse et de la culture cinématographique en Suisse, et de défendre les intérêts professionnels de ses membres. L'association donne son soutien et prend part aux activités de promotion et de développement de la création cinématographique suisse et du cinéma en Suisse. Elle tente de susciter l'intérêt du public pour le cinéma suisse et ses problèmes. Elle s'efforce de renforcer la collaboration et l'entraide entre tous ses membres. Elle encourage l'accès à la profession. Elle représente et s'engage à défendre les intérêts professionnels de ses membres.

Toutes les informations sur l'ARF (présidence, comité, adresses des membres, mais aussi activités et actualités) peuvent être consultées à la page d'accueil.

Clausiusstrasse 68 / case postale  
CH – 8033 Zürich  
Tél 01 253 19 88

Fax 01 253 19 48  
[info@realisateurs.ch](mailto:info@realisateurs.ch)  
[www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch)

Compte postale: 80-35439-5  
Lundi - Jeudi 10h – 17h

Jris Bischof, secrétariat général  
Brigitte Zimmermann, assistante et secrétaire générale adjointe  
Jon Peider Arquint, conseil juridique  
Mathias Knauer, webmaster

### **Objectifs primordiaux pour l'avenir (adoptés à l'AG du 15.4.00):**

- Appuyer et encourager la création cinématographique de valeur culturelle en Suisse, assurer l'avenir de la culture cinématographique et mener un travail de relations publiques et de lobbying en faveur du cinéma réalisé en Suisse
- Augmenter le crédit pour le cinéma tout en préservant avant tout l'orientation culturelle, c'est-à-dire qualitative, de l'encouragement cinématographique de demain
- Collaborer de manière constructive avec l'ensemble de la branche cinématographique
- Réintégrer la Suisse dans le programme MEDIA de l'Union européenne
- Protéger les droits moraux des auteurs
- Améliorer le soutien offert aux artistes en proie aux difficultés matérielles
- Débattre de l'identité culturelle de nos films, discuter de leur forme et de leur contenu (langage formel, écriture, etc.)
- Mener une réflexion sur le film de cinéma et le film de télévision dans le contexte du Pacte de l'audiovisuel

### **Objectifs concrets en cours de réalisation**

- *Crédit du cinéma (bon en avant), loi sur le cinéma, avenir de l'aide sélective et Succès Cinéma:* durant l'année en cours, l'ARF sera occupée tout particulièrement par l'optimisation de la nouvelle aide sélective et par l'organisation de Succès Cinéma. Nous suivrons attentivement la poursuite de l'examen de la loi sur le cinéma aux Chambres fédérales, ainsi que le débat budgétaire en décembre prochain, et y participerons activement.
- *Révision de la loi sur la radio et la télévision:* fin 2000, l'ARF a reçu le projet de LRTV. Notre réponse à la consultation peut être consultée [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch).
- *Situation économique et sécurité sociale des cinéastes:* Comment les auteurs de films vivent-ils? L'étude sur la situation économique des réalisateurs et les résultats des recherches du groupe de travail de l'Office fédéral de la culture concernant la sécurité sociale des acteurs culturels ont livré de premières données. Les contrats conclus dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel et les aides au cinéma de la Confédération, des cantons et des institutions privées ont été analysés. Nous avons également évalué les indemnités reçues au titre des droits de diffusion et nous suivons de près la révision en cours de la loi sur le droit d'auteur. De notre côté, nous élaborons un barème des cachets, c'est-à-dire un relevé des cachets habituels parmi nos membres. La prochaine étape consistera à évaluer toutes les informations et à fixer des priorités pour la suite du travail. Dans ce contexte, le comité a décidé d'organiser régulièrement, dans toutes les écoles de Suisse, la séance d'information qui a été mise sur pied l'an dernier, en collaboration avec les techniciens du film, à la HGK de Zurich, et était consacrée à la situation juridique et sociale des réalisateurs et aux associations.
- *40<sup>e</sup> anniversaire de l'ARF en 2002:* durant l'année en cours, la collecte d'idées et la préparation de cet anniversaire prendront une grande place. A cette occasion,

le regroupement et l'examen minutieux des archives de l'ARF, de même que la volonté de les rendre accessibles, seront activés.

- *Renforcement de la position des auteurs de scénarios:* une première séance a eu lieu avec les associations d'écrivains, et la collaboration qui s'amorce a été saluée. L'intention commune est maintenant d'encourager la professionnalisation des auteurs de scénarios et de renforcer la communication mutuelle. A l'heure actuelle, on travaille à mettre en place les bases de cette collaboration et on revoit les commentaires relatifs aux contrats-types pour scénaristes de Suissimage / SSA. La prochaine étape consistera à créer un cadre pour des échanges de vues réguliers et à débattre d'éventuelles questions dans cette perspective.
- *Projets et réunions:* les problèmes spécifiques des réalisateurs de films de langue italienne doivent être abordés. Les Rencontres (réflexion et débat sur des films) doivent être institutionnalisées, le concept simplifié et les coûts réduits. Pour trois dates fixes par année, l'ARF réserve un samedi une salle de cinéma (à Zurich, Berne et Genève), les membres peuvent apporter eux-mêmes des films ou en proposer. L'ARF prend à sa charge le coût de la salle, des projectionnistes et du transport des films.
- *OMC:* défense de la diversité culturelle et lutte contre les appétits des champions de la libéralisation des services audiovisuels.

**L'ARF propose les prestations suivantes à ses membres:**

- Défense des intérêts des auteurs de films dans tous les domaines touchant à la politique cinématographique, culturelle et professionnelle
- Information, conseil gratuit (droit d'auteur, droit des contrats, droit du travail, etc.) et éventuel renvoi aux organisations compétentes pour les questions juridiques et les questions de sécurité sociale
- Fonds de protection juridique et de procédure judiciaire (2000 francs par mandat)
- Mise à disposition d'une documentation de base contenant notamment l'adresse des institutions d'encouragement pour projets cinématographique et contributions à l'écriture d'un scénario, etc.
- Information régulière des membres, Cinébulletin et page d'accueil de l'ARF (informations et renseignements d'actualité; publication et mise à jour régulière des filmographies et biographies)
- Organisation et coproduction de manifestations et des Rencontres (débat sur le contenu et l'aspect artistique de films)
- Accréditation à des festivals du cinéma en Suisse (payée par l'ARF)
- Carte de membre (est actuellement remaniée)
- Carte de libre accès dans les salles de cinéma, les membres l'obtiennent à Procinéma contre paiement de 350 francs.

**Cotisations:**

CHF 250.- cotisation annuelle pour nouveaux membres pendant les trois premières années d'affiliation et pour membres qui sont déjà membres d'associations professionnelles de réalisateurs des pays voisins

CHF 500.- cotisation annuelle dès la quatrième année d'affiliation  
dès CHF 125.-cotisation pour membres donateurs (selon art. 6: information, invitation  
à l'assemblée générale en tant qu'invité sans droit de vote)

**Conditions d'admission:**

Activité professionnelle comme auteurs de films (dans le domaine de la réalisation, du scénario et souvent aussi de la production; l'activité dans le cinéma doit constituer le fondement économique des moyens d'existence et absorber au moins la moitié du temps de travail). Un film au moins doit avoir été projeté en séance publique (salle, festival, télévision). Sont admis les films de fiction, les documentaires, les courts métrages, les films d'animation et les films expérimentaux ; l'important ce sont les conditions indépendantes de production.

Impressum

Rédaction: Jris Bischof, Stefan Haupt, Bruno Moll und Brigitte Zimmermann

Réalisation graphique: Barbara Thommen (Zurich)

Images: Rob Gnant (Zurich), Centre suisse du cinéma (Zurich)

Tirage: 1000, Zurich, mai 2001

**Rapport annuel 2000**

Association suisse des réalisatrices et réalisateurs de films (ARF)

Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz (FDS)

Associazione svizzera di realizzatrici e realizzatori di film (ARF)

Associazion svizra da realisaturas e realisaturs da film (ARF)

Swiss Filmmakers Association

